



© Oriane Remaury - CA86

INFO VITI 86

N°5 - Juillet 2022

www.vienne.chambre-agriculture.fr



SOMMAIRE

Point d'actualité CA86

- Gel et grêle en 2022 (soutien au Nord Vienne très touché) + enquête départementale
- Page viticulture complétée sur le site de la chambre d'agriculture de la Vienne
- Agrifaune

Point d'actualité viti, réglementation

- Crédit d'impôt glypho
- Pulvé pour diminution dérive
- Résistance aux maladies 2022
- Augmentation des coûts en viticulture
- Diminution des pesticides (-50% en 2030)
- POINT BIO

Point campagne

- Stades phénologiques
- Point météorologique
- Maladies
- Autres points: canicule, insecticide
- Estimation rendements 2022

Point sur les journées techniques

- Résumé soirée fluo dans les vignes
- Résumé Vi-TIC à Mérignac (innovation robotique)

Calendrier des mois à venir



Point d'actualité CA86

• Dégâts de grêle

La grêle a touché très fortement le Nord de la Vienne le 4 juin. Sur la commune de Saix, 150 ha de vignes ont été complètement détruits. La DDT, ainsi que la chambre d'agriculture se sont rendus sur place mi-juin pour enquêter sur une possible déclaration en tant que calamité agricole et voir les pertes de fonds liées à cet épisode de grêle.

Des essais ont également été mis en place par l'ATV49 sur une vigne à Saix pour tester différentes actions à mener suite à un épisode aussi dramatique. Ils ont testé une taille très sévère, une taille uniquement de la baguette ou ne rien faire. Nous suivrons ces résultats, car peu de données existent sur les actions à mener dans les vignes suite à des épisodes de grêle d'une telle importance.

Les conseils qui ont été donnés aux viticulteurs du Nord Vienne sont:

- *Ne pas tailler la vigne, la laisser telle quelle.*
- *Bien épamprer régulièrement, et laisser les bourgeons qui repartent le long du fil porteur pour essayer d'avoir du bois l'année suivante pour remplacer les baguettes trop abîmées.*
- *Continuer de protéger la vigne, les feuilles qui restent car elle est plus sensible aux maladies.*





Point d'actualité CA86

- **Dégâts de grêle et de gel**

Pour rappel, la chambre d'agriculture de la Vienne a mis en place deux **enquêtes** concernant les événements de grêle de mai et juin et de gel d'avril 2022. Merci de remplir ces enquêtes si vous êtes concernés. Elles nous permettent d'estimer les dégâts sur l'ensemble du département et ainsi de pouvoir le faire remonter au niveau régional et national pour pouvoir agir.

Voici les liens des deux enquêtes:

Enquête grêle: <https://intra-sondages.na.chambagri.fr/index.php/survey/index/sid/258956/newtest/Y/lang/fr>

Enquête gel: <https://intra-sondages.na.chambagri.fr/index.php/survey/index/sid/387381/newtest/Y/lang/fr>

Article Vitisphère sur la grêle dans le Nord Vienne:

<https://www.vitisphere.com/actualite-96937--les-vignerons-durement-touchees-par-la-grele-restent-combatifs-malgre-la-catastrophe.html>



Point d'actualité CA86

La page « Viticulture » a été créée sur le site de la chambre d'agriculture de la Vienne et elle vient d'être complétée avec une présentation du vignoble du Haut-Poitou, les nouveaux documents de réglementation...

Si vous avez d'autres attentes concernant cette page, n'hésitez pas à revenir vers moi.

<https://vienne.chambre-agriculture.fr/mes-productions/production-vegetale/viticulture/>

Les groupes



Découvrez le Groupe DEPHY Haut-Poitou



Carte d'identité du groupe



Point d'actualité CA86

• Agrifaune:

Le réseau Agrifaune continue pour les couverts végétaux de l'année 2022/2023. Les commandes de semences ont été lancées avec deux couverts végétaux proposés:

- **Narbovigne** (Caussade): 56% Vesce de Narbonne, 32% Avoine, 7% Vesce velue, 5% Radis fourrager.
- **Chlorofiltre 30H** (Cérience): 60% Trèfle incarnat, 30% Vesce commune, 10% Seigle.

Avec Aurélie Delmas, conseillère biodiversité à la chambre d'agriculture de la Vienne, nous suivons l'état des sols et la biodiversité en lien avec ces couverts, nous réalisons également des pesées de couverts pour estimer ce qu'ils apportent au sol, à la vigne en terme de matière organique, d'azote...

L'objectif est de les suivre sur plusieurs années (minimum 5 ans sur une même parcelle), pour voir l'impact global d'un couvert.

Les résultats seront ensuite analysés pour pouvoir tirer des conclusions sur les couverts végétaux en général.



© Alice David - CA86



Point d'actualité, réglementation

- **Crédit d'impôt glypho:**

La loi de finance pour l'année 2021 a introduit un crédit d'impôt pour les exploitations agricoles qui renoncent à utiliser des produits à base de glyphosate au cours des années 2021 et/ou 2022.

Celui-ci octroie un montant forfaitaire de 2 500 euros pour soutenir les exploitations qui s'engagent dans la transition agroécologique de leurs systèmes de production.

Exploitations concernées:

- Exploitations avec leur activité principale dans le secteur des cultures permanentes ou sur des terres arables, ou aux éleveurs exerçant une « part significative d'activité » dans ces mêmes cultures.

Pour bénéficier de ce crédit d'impôt, il est nécessaire de remplir le *formulaire n°2069-RCI-SD* à envoyer par voie électronique depuis votre espace professionnel sur impots.gouv.fr.

Attention le crédit d'impôt « sortie du glyphosate » n'est pas cumulable avec les crédits d'impôt en faveur des entreprises agricoles certifiées « Haute Valeur Environnementale » (HVE) ou en faveur de « l'Agriculture Biologique » (AB).

<https://vienne.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/le-credit-dimpot-sortie-du-glyphosate-1/>





Point d'actualité, réglementation

- **Diminution de la dérive de pulvérisation :**

Une note est sortie le 01/06/2022 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Elle actualise la liste des matériels d'application permettant de diminuer la dérive de pulvérisation des produits phytopharmaceutiques.

Dans cette note, sont listés les appareils permettant de répondre à la réglementation au niveau des ZNT, de la dérive... Elle précise pour chaque appareil s'ils permettent une réduction de la dérive de 66, 75 ou 90% par exemple.

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-425>

- **Note résistance mildiou, oïdium, botrytis, black rot de la vigne en 2022 :**

Note commune résistance Mildiou, Oïdium, Botrytis, Black-Rot de la vigne 2022. La note résistance vient de sortir pour l'année 2022. Vous la trouverez sur le lien ci-dessous. Reportez-vous y pour bien respecter le nombre de traitements maximum recommandés pour limiter les résistances qui sont en progression.

<https://www.vignevin.com/article/note-technique-2022-sur-les-resistances-aux-maladies-de-la-vigne/>



Point d'actualité, réglementation

- **Augmentation des coûts en viticulture :**

Depuis quelques temps les coûts ne cessent d'augmenter. Un webinaire a eu lieu sur cette thématique mi-juin. Voilà quelques données qui en sont ressortis, et quelques estimations de l'impact de l'augmentation des coûts réalisées par Michel Badier de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher.



Quelques comparaisons de prix entre décembre 2020 et décembre 2021 :

- Energie : + 31%
- Gaz : + 14%
- Carburants : + 47% (Essence : +20% / Gazole : +21% / GNR : +55%)
- Electricité : + 3%
- Engrais et amendements : +90%
- Engrais simples azotés : + 138%
- Engrais simples phosphatés : + 74%
- Engrais simples potassiques : + 68%

Source: APCA

Quelques explications à ces hausses générales en agriculture :

- Hausse des prix du pétrole et de l'énergie => hausse des coûts de fabrication des producteurs d'engrais
- Certaines unités de fabrication tournaient déjà au ralenti, comme en Ukraine – qui fournit l'UE en urée
- Hausse des cours du pétrole => hausse du coût du fret maritime jusque fin 2021
- Hausse du cours du gaz naturel => hausse des cotations des engrais azotés
- Restrictions des exportations de pays producteurs d'engrais: Chine et Russie en tête
- Forte demande en engrais dans les puissances agricoles : Etats-Unis, Brésil notamment



Point d'actualité, réglementation

- **Augmentation des coûts en viticulture :**

Appellation
AOC

SAU vigne
20 ha de vigne en production

Main d'œuvre
5 ETP dont :
- 4 ETP à 16 €/h
- 1 ETP à 22 €/h

**Hypothèses de
départ**
(base du REV 2020/2024)

Densité plantation
5500 s/ha (1m x 1,55m)

Commercialisation
75 % bouteilles ou 107 000 bts

Système de production
Conventionnel

Base du
référentiel
économique du
vigneron crée en
2020 dans le Loir-
et-Cher et
comparaison avec
les coûts en 2022.



Point d'actualité, réglementation

- **Augmentation des coûts en viticulture :**

Plantation	MP	Coût hier = début 2020	Coût aujourd'hui = coût début 2022	Surcoût ha
	Plants	1,35 €	1,45 €	580,00 €
	Piquets acier	2,42 €	3,44 €	1 002,00 €
	Piquets bois	2,60 €	3,04 €	420,00 €
	Amarres	2,40 €	5,69 €	976,00 €
	Main d'œuvre	18,00 €	19,30 €	520,00 €
	Tracteurs	30,00 €	32,00 €	246,00 €
	TOTAL		28 282,00 €	31 606,00 €

A la vigne	Différents coûts	Coût à l'ha hier	Coût au L hier	Coût au L aujourd'hui	+/- 10%
	Charges production	1 922,00 €	0,35 €	0,39 €	
	Charges fixes	1 354,00 €	0,25 €	0,28 €	
	Amortissements	1 710,00 €	0,31 €	0,35 €	
	Main d'œuvre	3 600,00 €	0,65 €	0,70 €	
TOTAL			1,56 €	1,72 €	

Coût de vinification	Différents coûts	Coût au L hier	Coût au L aujourd'hui	+/- 10%
	Bâtiment installation	0,17 €	0,17 €	
	Produits oeno	0,06 €	0,06 €	
	Charges de structure	0,08 €	0,11 €	
	Main d'œuvre	0,07 €	0,08 €	
TOTAL		0,38 €	0,42 €	





Point d'actualité, réglementation

- Augmentation des coûts en viticulture :

Coût de mise en bouteille	Différents coûts	Coût / bouteille hier	Coût / bouteille aujourd'hui	
	Bâtiment installation	0,06 €	0,06 €	
	Charges diverses	0,14 €	0,15 €	
	Conditionnement	0,83 €	1,15 €	
	TOTAL	1,03 €	1,36 €	

ZOOM SUR LES BOUTEILLES (au 01/05/22)	MP	Coût à l'unité aujourd'hui	Evolution
	Bouteille	0,27 €	+/- 30%
	Bouchon	0,15 €	+/- 15%
	Capsule	0,05 €	+/- 20%
	Carton	0,08 €	+/- 40%
	Etiquette	0,10 €	+/- 25%
	Divers	0,02 €	+/- 20%

Synthèse hors frais de commercialisation	VRAC	HIER €/L	AUJOURD'HUI €/L		
	Coût raisin	1,56 €	1,72 €		
	Coût vinification	0,38 €	0,42 €		
	CVO	0,04 €	0,04 €		
	TOTAL	1,98 €	2,18 €		+/- 10%
	BOUTEILLES	HIER €/b	AUJOURD'HUI €/b		
	Coût vin	1,48 €	1,63 €		
	Conditionnement	1,03 €	1,36 €		
	CVO	0,04 €	0,04 €		
	TOTAL	2,55 €	3,03 €		





Point d'actualité, réglementation

- **Diminution de 50% des pesticides d'ici 2030 en Europe :**

La Commission européenne dévoile une proposition de règlement visant à réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici à 2030.

Chaque Etat membre pourra fixer ses objectifs nationaux en fonction de paramètres définis, mais ils ne pourront en aucun cas être inférieur à une réduction de 35% d'utilisation des pesticides.

L'utilisation et le risque des pesticides chimiques seront mesurés sur une base annuelle à l'aide des données sur les ventes de produits phytopharmaceutiques (PPP) communiquées par les États membres à la Commission. La base de référence pour le calcul de la réduction de 50 % sera la moyenne des ventes de 2015, 2016 et 2017, précise la Commission européenne.

Ce règlement va être débattu, négocié par la commission, le conseil et le parlement européen, sur une période qui devrait s'étaler sur 2 ans.

<https://www.reussir.fr/reduction-des-pesticides-que-propose-la-commission-europeenne>



Point d'actualité, réglementation POINT BIO

- **Semences certifiées bio :** 

Du nouveau sur le site www.semences-biologiques.org. Aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, les plants en arboriculture et viticulture sont classés en « autorisation générale », ce qui signifie que vous pouvez continuer d'acheter des plants non biologiques (non traités). Toutefois, depuis le 1^{er} janvier, vous devez consulter les disponibilités sur le site préalablement à tout achat et par ailleurs enregistrer vos « intentions de plantation » futures. En effet, dès le mois de juillet 2023, l'utilisation de plants biologiques deviendra obligatoire. Faute d'outil informatique adapté, ces intentions de plantation doivent être renseignées en utilisant la procédure classique de demande de dérogations. Au-delà de ces démarches en ligne, nous vous conseillons de vous rapprocher de vos fournisseurs afin d'anticiper les plantations de 2023.

- **Crédit d'impôt bio :** 

Avec la suppression probable des aides MAB en 2023, vous serez de plus en plus nombreux à vous tourner vers le **crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique**. Pour rappel, ce crédit d'impôt d'un montant de **3 500 €** (avec application de la transparence pour les GAEC) a été reconduit pour les exercices 2021 et 2022 et il devrait être revalorisé à 4 500 € par la suite. La demande de crédit d'impôt au titre de l'exercice n s'effectue au printemps n+1 au moment de la déclaration de revenus (formulaire Cerfa spécifique à renseigner et joindre), possiblement jusqu'à fin juin. Si vous avez oublié de le demander au titre des exercices n-1 et n-2, il est possible de demander un « rattrapage ».

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1585-PGP.html/identifiant%3DBOI-BA-RICI-20-40-20220309>

<https://www.impots.gouv.fr/formulaire/2079-bio-sd/credit-dimpot-en-faveur-de-lagriculture-biologique>

- **Guide technique** de conduite du vignoble en agriculture biologique :

https://pa.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Nouvelle-Aquitaine/Guide-technique-Conduite-Vignoble_AB.pdf

Point campagne 2022

• Stade phénologique :

Sol désertique dans certaines parcelles début juin



© Oriane Remaury - CA86

Lieu	Millésime	Cépage	Boutons floraux agglomérés (15)	Boutons floraux séparés (17)	Début floraison (19)	Floraison (23)	Nouaison (27)	Grains de plomb (29)	Petit pois (31)	Début fermeture	Fermeture de la grappe (33)	
MAINE-ET-LOIRE (moyenne)	2011	Chenin/Cabernet Franc			17-mai	20-mai				28-juin		
	2012				29-mai	12-juin				17-juil		
	2013				18-juin	25-juin				25-juil		
	2014				02-juin	10-juin				16-juil		
	2015				02-juin	10-juin				07-juil		
	2016				08-juin	20-juin				18-juil		
	2017						26-mai	02-juin			28-juin	
	2018						28-mai	04-juin			02-juil	
	2019						03-juin	17-juin			12-juil	
	2020						18-mai	25-mai			30-juin	
2021					07-juin	14-juin			11-juil			
HAUT-POITOU (moyenne)	2021	Chardonnay	11-mai	01-juin	09-juin	15-juin		22-juin	06-juil	10-juil	20-juil	
	2021	Sauvignon	18-mai	01-juin	15-juin	18-juin	22-juin	29-juin	13-juil	10-juil	20-juil	
	2022	Chardonnay	10-mai	17-mai	24-mai	30-mai	07-juin	13-juin	20-juin	27-juin		
	2022	Sauvignon	17-mai	17-mai	30-mai	07-juin	13-juin	20-juin	20-juin	27-juin		

Voici un tableau avec les stades phénologiques que j'ai pu retrouver des années précédentes pour avoir une idée de où se situe le millésime 2022. J'ai pris les données des années précédentes du Maine-et-Loire car il s'agit du vignoble le plus proche, présentant le plus de données accessibles, et les données de l'année 2021 du BSV Haut-Poitou.

Avec les fortes chaleurs du mois de mai et de début juin, globalement on garde entre 2 à 3 semaines d'avance sur l'année précédente. Les pluies de la deuxième partie du mois de juin ont fait du bien à la vigne et au sol.

© Oriane Remaury - CA86



Point campagne 2022

- **Stade phénologique :**



Certaines parcelles
ont déjà atteint le
stade fermeture de
la grappe.



© Oriane Remaury - CA86

Point campagne 2022

Pluviométrie et températures à Vouzailles pour le mois de juin 2022:

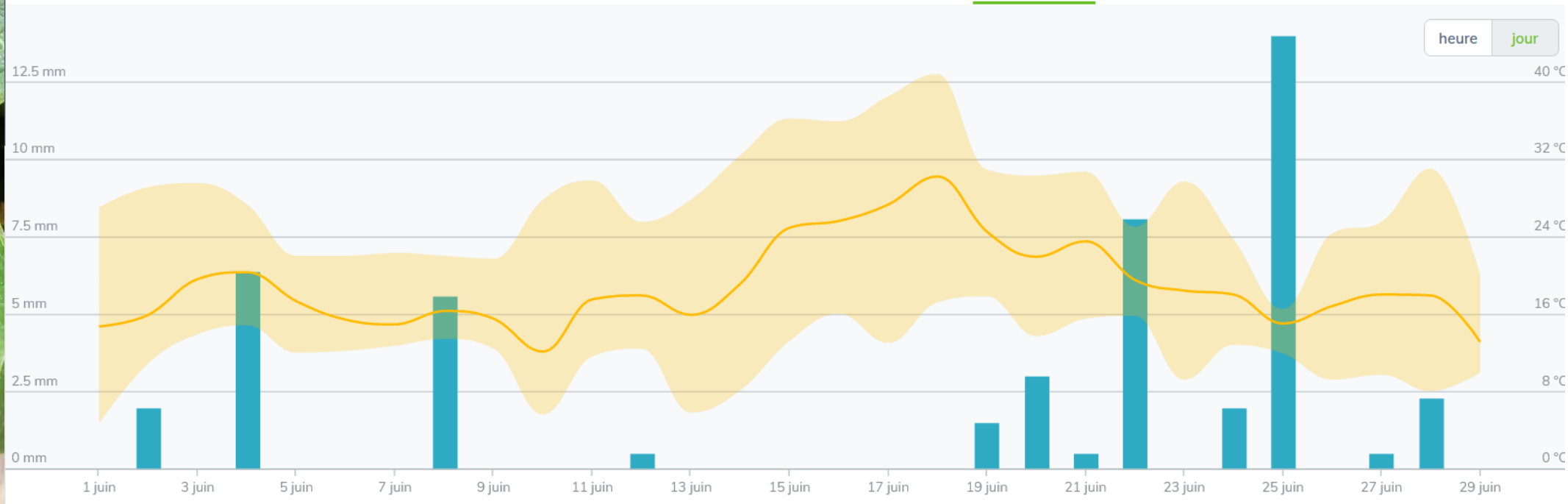
Du 1 juin au 29 juin

— Pluviométrie 46.5 mm

— Température 18.9°C ▲ 40.8 ▼ 4.7

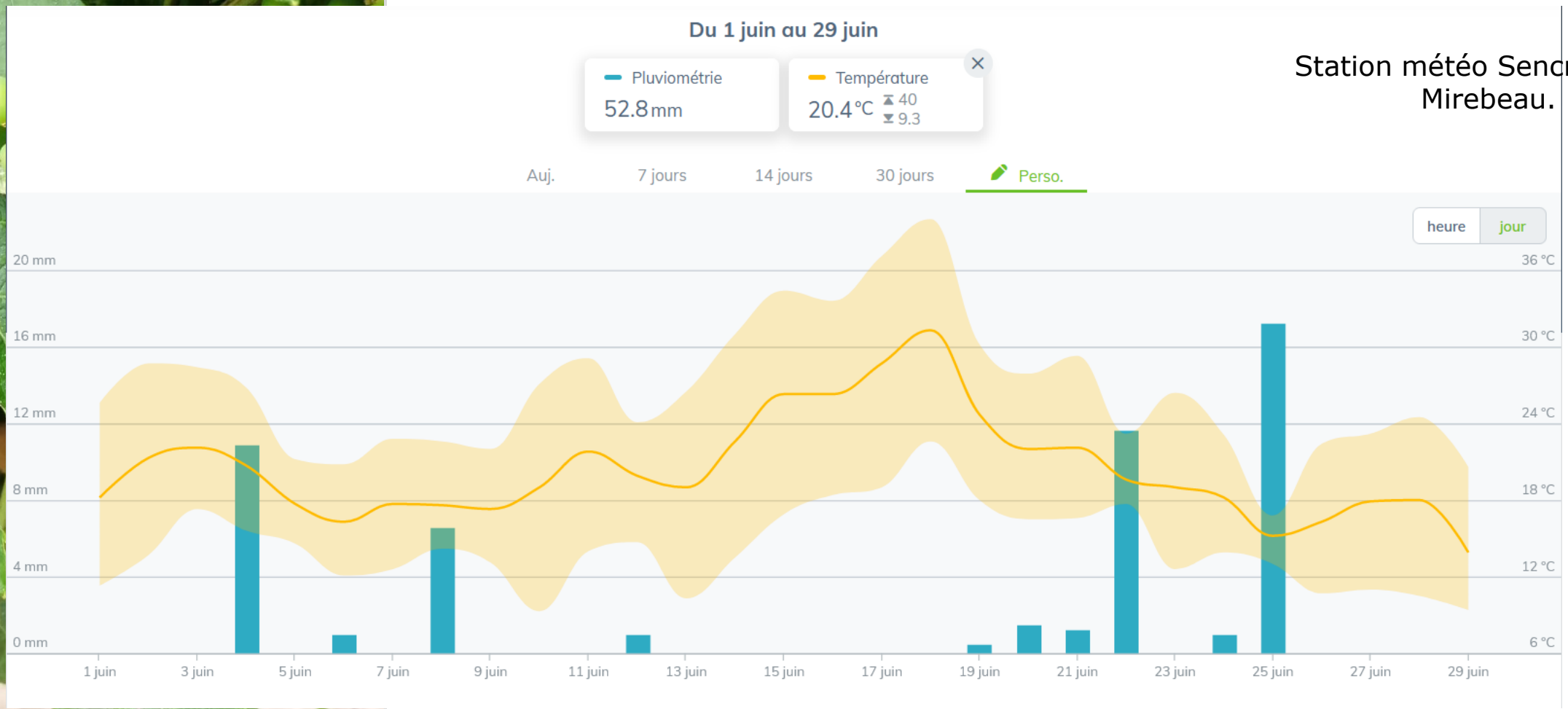
Station météo Sencrop sur un plateau à l'Ouest de Vouzailles.

Auj. 7 jours 14 jours 30 jours Perso.



Point campagne 2022

Pluviométrie et températures à Mirebeau pour le mois de juin 2022





Point campagne 2022

✓ Tordeuses:

Début des vols de deuxième génération début juin. Beaucoup de cochylis observées au niveau d'une parcelle à Thurageau. Seuil indicatif de risque : de 30 à 70 glomérules pour 100 grappes observées. A la fin du deuxième vol, il faudra compter les perforations sur grappes pour appréhender l'impact des tordeuses. Seuil indicatif de risque:10 perforations (avec ou sans chenille) pour 100 grappes. Fin juin: le pic de vol de deuxième génération a été atteint pour Eudémis et Cochylis et le vol diminue.

✓ Mildiou:

Pour le mildiou, une ou deux taches exceptionnelles sont observées sur les parcelles du côté de Mirebeau, Blaslay, Thurageau. Du côté de Marigny, Beaumont, Dissay, nous pouvons observées plus de taches de mildiou, et les températures du mois de juin sont favorables à son développement.

✓ Oïdium

Le risque est toujours présent, avec quelques parcelles atteintes, et quelques symptômes sur grappes. L'oïdium comme le mildiou semble bien maîtrisé pour l'instant sur l'ensemble du vignoble.

✓ Black-rot:

Le risque est aussi présent. Quelques taches sont observées sur les parcelles. Il faut rester vigilant notamment sur les parcelles à historique black-rot, mais le vignoble du Haut-Poitou semble pour l'instant toujours préservé de la problématique Black-rot.





Point campagne 2022

Autres points :

- **Point sur la canicule**

Par rapport à la semaine caniculaire mi-juin. Différents conseils peuvent ressortir, lors de période de canicule :

- **Éviter d'effeuiller** car le risque d'échaudage est fort; il faut limiter l'effeuillage uniquement aux parcelles très vigoureuses et/ou très sensibles à l'oïdium / botrytis. En sachant que l'idéal est un effeuillage à la nouaison.
- Il est fortement **déconseillé de rogner**, surtout l'après-midi. La vigne va fermer ses stomates pour limiter son évapotranspiration, le rognage viendrait rouvrir le système xylémien de la plante. Cela pourrait occasionner un gros stress pour la plante, ce qui peut potentiellement accentuer les risques d'esca.
- Les produits phytosanitaires peuvent provoquer des brûlures à pleine dose en cas de fortes chaleurs. L'application de soufre mouillable au-delà d'une température de 28°C sous abri, et 32°C avec un soufre fleur, fait prendre à la vigne d'importants **risques de phytotoxicité**. Cela se manifeste par des brûlures mais peut aller jusqu'à des défoliations. Pour limiter cette phytotoxicité : intervenir tard le soir ou tôt le matin. Pour limiter l'accumulation de soufre non lessivé, diminuer les doses. Lors d'un poudrage, vous pouvez éventuellement compléter avec une charge inerte (talc, argile,...).

Remarque: le rognage est une pratique intéressante vis-à-vis du mildiou et de l'oïdium car il supprime une grande partie des jeunes feuilles sensibles. Cela diminue le risque de contaminations pour ces deux parasites qui aiment les organes riches en eau et en azote.



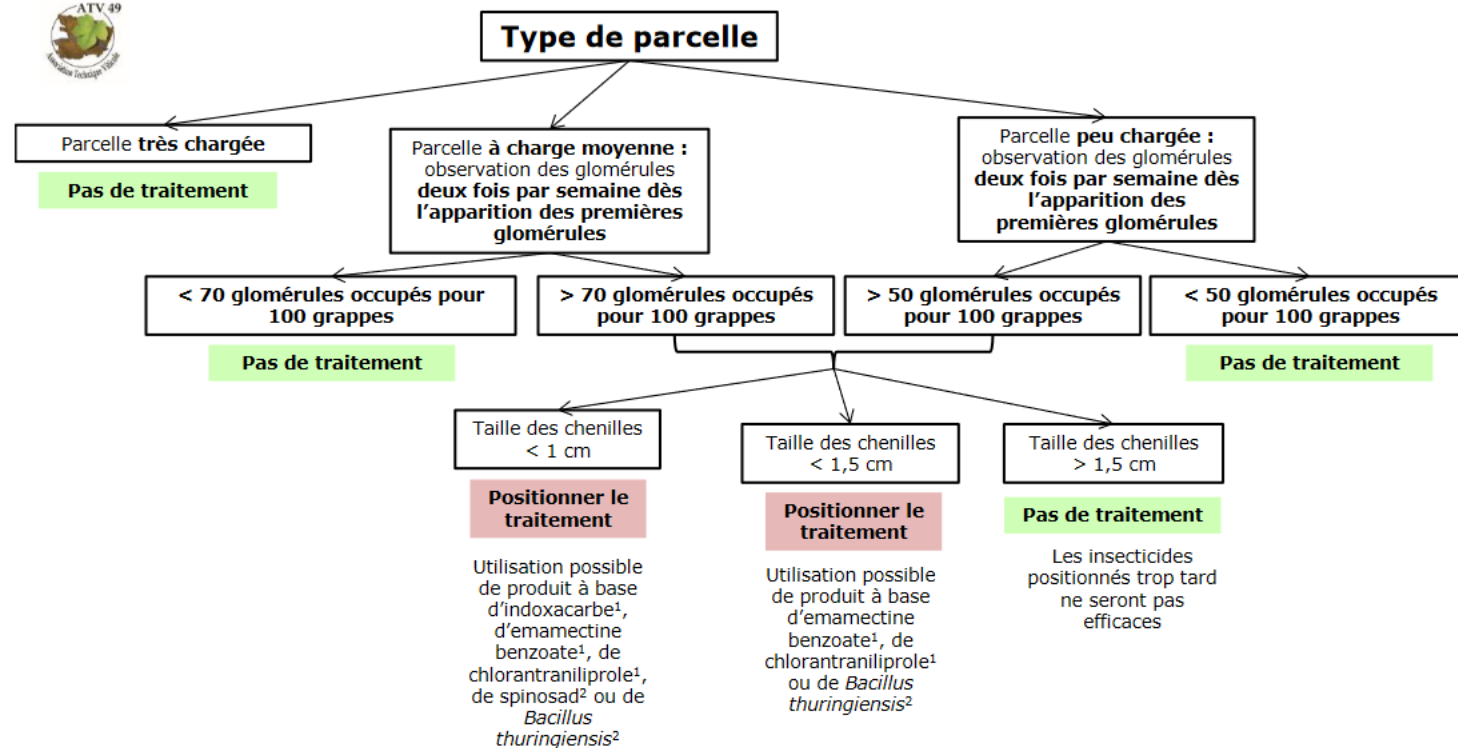


Point campagne 2022

Autres points :

- Point sur les insecticides

Arbre décisionnel 1^{ère} génération :



Il est important de faire les observations le plus tôt possible afin de positionner l'insecticide au moment recommandé :

¹ Positionnement dès le début des pontes et jusqu'au stade tête noire

² Positionnement du stade tête noire aux premières éclosions

Les produits à base de fenoxycarbe, à positionner avant le dépôt de ponte, semblent peu adaptés à cette méthode d'observation.

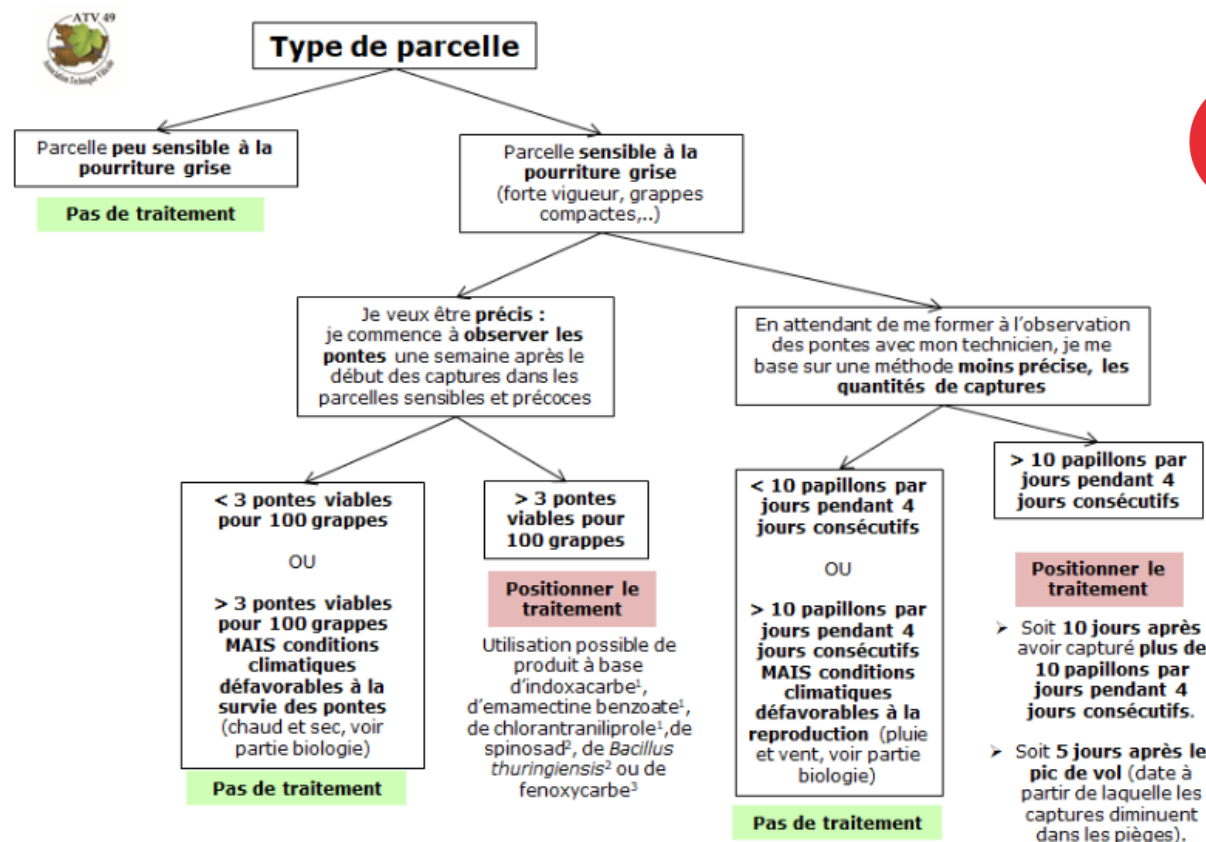


Point campagne 2022

Autres points :

- Point sur les insecticides

Arbre décisionnel 2^{ème} génération :



Sur les parcelles où vous avez régulièrement des glomérules en première génération, il est intéressant de réfléchir à la mise en place de confusion sexuelle. Cette méthode se met en place en début d'année.

Il est important de faire les observations le plus tôt possible afin de positionner l'insecticide au moment recommandé :

¹ Positionnement dès le début des pontes et jusqu'au stade tête noire.

² Positionnement du stade tête noire aux premières éclosions.

³ Positionnement avant le dépôt des pontes.

Page de l'ATV49 sur les vers de la grappe

[https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Pays de la Loire/022_Inst-Pays-de-la-loire/RUBR-RD-innovation/Productions-vegetales/2022 ATV TECH vers de grappe.pdf](https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Pays_de_la_Loire/022_Inst-Pays-de-la-loire/RUBR-RD-innovation/Productions-vegetales/2022_ATV_TECH_vers_de_grappe.pdf)



Point campagne 2022

Estimation des rendements :

Une estimation des rendements a été réalisée dans le vignoble du Haut-Poitou pour InterLoire. Un document Excel vous a été envoyé avec le détail des parcelles où les rendements ont été estimés. Il me semble qu'ils sont globalement estimés à la baisse, nous verrons en septembre si les estimations étaient correctes, il n'est pas évident d'estimer des tailles de grappes avant fermeture. Voilà quand même un tableau avec une moyenne par cépage.

MOYENNES HAUT-POITOU						
CEPAGE	NBRE MOYEN GRAPPES	PDS MOYEN/GRAPPE	DENSITE DE PLANTATION	PROPORTION CEPES IMPRODUCTIFS	COEFF DE PRESSURAGE	RENDEMENT (HL/HA)
Sauvignon blanc	21,7	0,114	2m*1m = 4500 p/ha	9,8	140	63,6
Sauvignon gris	20,4	0,12		1	140	77,9
Chardonnay	20,3	0,11		12	140	59,6
Cabernet Franc	14,5	0,15		10,5	135	63,8
Pinot noir	12,2	0,1		7	135	38,6

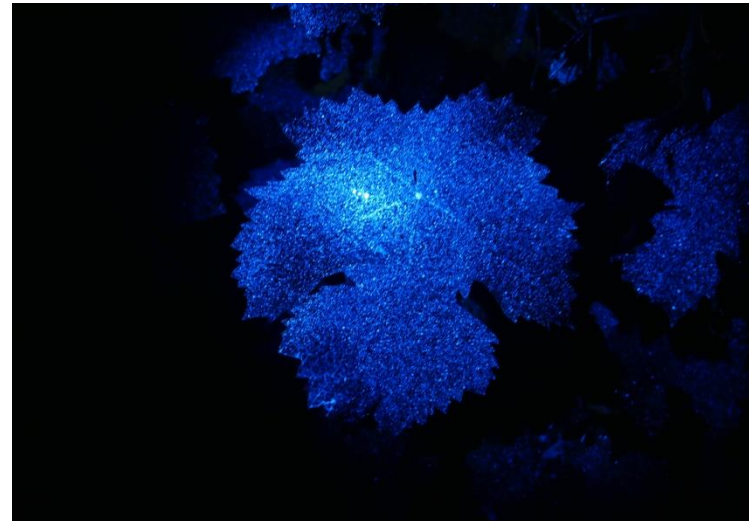
© Oriane Remaury - CA86



Si la campagne continue comme ça avec juste un peu plus d'eau, les rendements devraient être très bons et les vendanges précoces (tout début septembre).

Point sur les journées techniques

- Quelques photos de la soirée fluo dans les vignes (03.06.2022):



© Oriane Remaury - CA86

Article Entraïd' (CUMA) sur la soirée fluo
<https://www.entraid.com/articles/une-pulverisation-fluo-pour-reussir-le-traitement-pulverisateur-vigne>

Point sur les journées techniques

- Article Vienne rurale: soirée fluo dans les vignes (03.06.2022):

Viticulture : une « soirée fluo » pour révéler la qualité du traitement

Début juin, à Jaunay-Marigny, la chambre d'agriculture de la Vienne a organisé une soirée technique pour mieux maîtriser la qualité de la pulvérisation en viticulture. Pour comprendre quels sont les systèmes de pulvérisation et les réglages les plus performants, les vignerons présents ont examiné et évalué, par fluorescence, la répartition du produit de traitement sur le feuillage.

par Guillaume de Werbier
gdewerbier@vienne-rurale.fr

Dans un premier temps, rendez-vous avait été donné en fin d'après-midi, à plusieurs viticulteurs à Jaunay-Marigny, sur un site appartenant au négoce Ampilidae pour rappeler l'importance de la qualité de pulvérisation, et les points réglementaires sur les équipements. Sur place, Loïc Pasdois, technicien en agroéquipement, et spécialisé dans le réglage de pulvérisateurs en Gironde, a détaillé les leviers

sur lesquels agir pour une bonne pulvérisation. « Le but, c'est d'avoir une couverture homogène de produit de traitement sur les faces supérieures et inférieures », insiste Loïc Pasdois. « Mais on s'aperçoit qu'on n'arrive rarement à atteindre 100 % de la feuille. Ce qu'on recherche finalement, c'est éviter les zones où il n'y a pas de produit du tout ». Pour atteindre cet objectif, il est possible d'agir sur plusieurs paramètres. « Il faut penser à l'adéquation entre vitesse d'avancement et capacité de soufflerie de la machine, mais



Réglage, débit, orientation des buses, vitesse d'avancement, volume de bouillie/ha... ont été passés en revue par le technicien en agroéquipement et les viticulteurs.

aussi au volume de bouillie épanchée /ha » commente l'intervenant à côté des pulvérisateurs qui ont été testés un peu plus tard. « Là, on est sur des machines pneumatiques. Ce qui va être important, c'est l'orientation du flux d'air et la distance entre le diffuseur et le rang. Pour assurer un brassage du feuillage efficace au cœur du végétal, il faut se positionner

au plus près du rang. On a aussi la possibilité de rendre le flux d'air plus ou moins agressif en fonction de l'angle d'orientation donnée pour pénétrer la végétation. On a tendance, sur ce genre de matériel, à avoir des flux d'air au moins perpendiculaire à l'axe du rang ou légèrement orienté vers l'avant. » Après ces rappels, les viticulteurs sont allés sur



Le produit fluorescent pulvérisé a permis de visualiser les points d'impact sur le feuillage.

une parcelle du Domaine de la Tour Beaumont, à Beaumont-Saint-Cyr, pour une séquence de pulvérisation de vignes avec une bouillie à base d'un produit fluorescent. A la nuit tombée, le produit, révélé par lampe UV, a permis d'examiner les impacts de la pulvérisation sur le feuillage.



Point sur les journées techniques

- **Résumé ViTic à Mérignac (28.06.2022):** Innovation/ Robotique en viticulture

Entreprises présentes (me contacter si besoin de plus d'informations):

- Pôle traçabilité: Aptimiz: Aptitrack / Ertus group: Process2wine et module Exapta / La vie du vin / My Esay Farm: MyEasyViti / SIKa: PICORE / VitiTag.
- Pôle Protection du vignoble, suivi sanitaire de la vigne: Alcom Technologies: Sentinelle Vignes / CAP2020: Services CapTrap / Chouette / Greenshield: La surveillance agronomique / IFV: OAD DeciTrait / R&D Vision: Multi-capteurs pour analyses vitivinicoles / Vegetal Signals: hydroscore et suivi mildiou.
- Pôle Météo: CAP2020: Service metIS / Corhize: ORASA-Viti / Isagri: Meteus / Sinafis: SinaSens Smart VITI / Weenat.
- Pôle hétérogénéité du vignoble: Bloomfield Robotics / Deep planet / Devines: Proxi détection eHermes / Fruition sciences / RVS Consultants / Scanopy / Tarranis: Ænoview / Vantages Atlantique-Mediterranee / Vineview France.
- Pôle Robotique: Exxact Robotics: TRAXX / Vitibot: BAKUS / Vitirover / HBR Innovation: Exosquelettes.
- Pôle chai-Vinification: Aeroplaine: Cobox / Onafis / Parsec Srl: Vinificateur nectar by ADCF / Winegrid.

Calendrier des mois à venir

- 07/07/2022: Commission viticole Nouvelle-Aquitaine CRANA
- 28-29/07/2022: Rencontre entre tous les animateurs de groupe DEPHY viti du Grand-Ouest
- 21/07/2022: DEMOBIO à Escoussans (33): démo matériel, réglages pulvés, semoir sous le rang...
<https://www.mon-viti.com/agenda/demo-bio-2022>
- **DATE A FIXER:** Bout de vigne pour le groupe DEPHY sur la gestion du cavaillon (paillage, enherbement, interceps... Objectif: 0 herbicide)

Webinaires / Formations en plus:

- 07/07/2022 à 19h: Webinaire Viticulture et biodiversité: équilibre possible ? (Les vendanges du savoir):
https://u-bordeaux-fr.zoom.us/webinar/register/WN_p71UmtoSQY6Qq4x1S6Fz5Q
- 22/07/2022 à 10h: Webinaire Altercuivre prophylaxie + alternatives:
https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=I5GK4XsCCkis6wvl_bQpIIL8o7uiizdFt_wyn9oG-ZBUMVIUOFNORIVUUTFCN1BSN0kxVkozWDNYMy4u

En noir : événements auxquels vous êtes invités, revenir vers moi pour inscription ...
En bleu : événements auxquels je participe et sur lesquels je vous ferai des retours.

N'hésitez pas si vous avez des questions, besoin de plus d'informations sur un des thèmes abordés.

www.vienne.chambre-agriculture.fr



Oriane Remaury – Conseillère viticole
oriane.remaury@vienne.chambagri.fr

06 08 66 01 34

